



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2021

En exercice : 15

Présents : 15

Date de la Convocation : 02 JUIN 2021

Votants : 15

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-et-un, le 08 juin à 19 Heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AZE, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle des fêtes communale sous la présidence de Monsieur Serge Thirard jusqu'au point 9 puis du Maire, Monsieur Patrick MONIN, vu l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales,

Étaient présents :

Mesdames, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Audrey JOVER, Cécile MARIOTTE, Mylène ROSSILLON, Jeannine VAILLER,

Messieurs Daniel BOUCHARD, Guillaume COULON, Jean-Paul DEMARTHE, Denis FENEON, Dany GRANDJEAN, Ludovic LAVIGNE, Patrick MONIN, Serge THIRARD,

Absents excusés :

Néant

Secrétaire de séance : Audrey JOVER

Etat civil : MARIAGE

Frédéric DESRAYAUD et Stéphanie VERNE le 15 mai

Pascal Louis MELLERIN et Angeline Marie BEAU le 22 mai

DECES

Suzanne AUGROS le 25 mai

1. Présentation des hypothèses concernant le ruissellement aux Burchères

La parole est donnée à Jeannine VAILLER. Lors d'un précédent conseil municipal, il avait été décidé de travailler avec la SAFEGE afin d'apporter une expertise sur le projet des travaux concernant le ruissellement aux Burchères. Le résultat de l'étude est présenté.

Arrivée de Guillaume COULON à 19h54.

2. Achat local technique : présentation de l'acte de vente

La parole est donnée à Jean-Paul DEMARTHE. L'acte d'achat a été signé le 08 juin 2021. Les servitudes eaux, électricité, canalisations assainissements ont été ajoutées au sein de l'acte. Le prorata de la taxe foncière d'un montant de 806.50 euros sera à payer prochainement. Le déménagement débutera courant juin. Concernant le nouveau local, quelques meubles et matériels sont à prévoir.

3. Ressources humaines

La parole est donnée à Serge THIRARD.

- Dispositif du Conseil Départemental pour l'emploi des jeunes durant l'été : le Conseil Départemental offre la possibilité de financer une partie de l'investissement communal (travaux, équipements...) en contrepartie du recrutement de un à trois jeunes de 18 à 30 ans en juillet et août 2021. En cas d'embauche de 2 jeunes différents durant cette période, l'aide départementale se monte à 5 000 euros pour un montant plancher de dépenses d'investissement de 6 250 euros. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de l'embauche d'un jeune en juillet et d'un jeune en août, pour des durées hebdomadaires de 35 heures qui travailleront avec les employé.e.s communaux.
- Demande de rupture conventionnelle : une agente de la commune a souhaité entamer une procédure de rupture conventionnelle telle que prévue par la réglementation dans la fonction publique. Après avoir détaillé les modalités de cette procédure, il s'avère que cela entraînerait pour la commune le versement d'indemnités chômage sur une durée maximale de 3 ans (ce qui représente 19 031,1 euros) ainsi que d'une indemnité de départ comprise entre 2 212,36 et 8 849,43 euros. Le conseil prend acte de cette demande et des conditions financières qui s'y rattachent.

4. Appel à projet au Jardin partagé

La parole est donnée à Jean-Paul DEMARTHE. Dans le cadre du plan de relance, un appel à projet pour le déploiement plus massif de jardins partagés ou collectifs est lancé par la DDT. Les aides concernent les investissements matériels et immatériels avec la possibilité de prestations annexes de formation, d'accompagnement du porteur pour aide au lancement et à la constitution du projet. Compte tenu de la diminution importante d'oiseaux en France, la commune souhaite développer une politique de protection des oiseaux. Un dossier de demande de subvention a été déposé afin d'apporter un diagnostic et des préconisations sur la sauvegarde des oiseaux sur l'ensemble de la commune, de mettre en place des bonnes pratiques pour faciliter les écosystèmes. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet.

5. Finances

La parole est donnée à Véronique DUFETRE.

- PAYFIP

PAY FIP proposée par la Direction Générale des finances publiques qui permettra aux usagers, s'ils le désirent, une solution de paiement en ligne en leur laissant le choix entre un paiement par carte bancaire ou un système de prélèvement unique. Dans les deux cas, ils recevront confirmation de leur paiement par voie électronique.

L'utilisateur dispose ainsi d'une offre souple lui permettant de payer à n'importe quel moment (soir, week-end et jours fériés compris), de n'importe où (France ou étranger) et sans frais.

La commune aura à sa charge les coûts relatifs à la création et la mise à jour de son portail des titres, ainsi que le coût du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le Secteur Public Local.

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer la convention et le formulaire d'adhésion à PAY FIP avec la trésorerie et la DGFIP.

- Approbation du montant des contributions de compensation 2021 relatives à la compétence petite enfance

Afin de répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes concernant la procédure de fixation des attributions de compensation (AC) à retenir aux communes membres pour la petite enfance, il devient nécessaire pour MBA et les communes de délibérer annuellement sur le montant des AC résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017.

Pour rappel, le Conseil Communautaire, dans sa séance du 28 septembre 2017, avait délibéré sur ce point à l'occasion de la fusion entre la CCMB et la CAMVAL et le transfert au 1er septembre 2017 des multi-accueils de Crêches-sur-Saône et La Chapelle-de-Guinchay.

L'application d'une « méthode dérogatoire » permettait alors une répartition équitable de ces coûts pour l'ensemble du territoire communautaire au prorata de la consommation réelle des familles de chacune des communes selon les modalités en vigueur suivantes :

* référence de la fréquentation de l'année N-1 ; * les 10 000 premières heures à 1,64 €/h ; * les heures comprises entre 10 000 et 15 000 heures à 3,32 €/h ; * les heures suivantes à 5,37 €/h.

Ces évolutions procédurales impliquent une délibération à la majorité des deux tiers du Conseil Communautaire - adoptée lors de la séance du 8 avril 2021 - suivie d'une délibération concordante de chacune des communes concernées – adoptée à la majorité simple.

La contribution 2021 pour Azé sera de 9.425,08 € pour 5 747 heures, soit un coût moyen de 1.64 €/heure.

Le rapporteur entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le montant des attributions de compensation pour 2021 de la compétence petite enfance à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » votée en 2017, pour la commune d'Azé, telle qu'indiqué dans le tableau joint en annexe ;

PRECISE que la délibération sera notifiée à MBA.

- Admission en non-valeur

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune.

Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte d'admettre cette liste en non-valeur.

DECIDE d'approuver l'admission en non-valeur des recettes pour un montant total de 1049.98 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressées par le comptable public.

6. Convention sur la labélisation du Cèdre

La parole est donnée à Serge THIRARD. Le dimanche 27 juin à 11 heures, se déroulera la cérémonie pour le bicentenaire du cèdre pour lequel sera remis à la commune d'Azé et à l'association Patrimoines le label "arbre remarquable" par l'association A.R.B.R.E.S. La classe

CM1/CM2 de l'école d'Azé sera également représentée pour expliquer son travail autour des arbres et du climat notamment.

Le conseil municipal à l'unanimité

AUTORISE le maire à signer la convention de labellisation du cèdre.

7. Convention assainissement MBA pour la mise à disposition du personnel

La parole est donnée à Véronique DUFETRE. Lorsque MBA a repris la compétence « assainissement », il avait été réalisé une convention d'une durée de un an afin de permettre la transition de la gestion de la lagune entre la commune et MBA. Au vu de la situation, la convention a été prolongée de 6 mois mais la Préfecture de Saône-et-Loire n'autorise plus MBA à renouveler cette convention. A la place une convention de mise à disposition du personnel est proposée.

Véronique DUFETRE ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel entre la commune et MBA.

8. Elections départementales et régionales

Suite au dernier conseil municipal du 4 mai, l'organisation détaillée du bureau de vote pour les scrutins départementaux et régionaux est présentée. Ce sera un bureau unique situé sous le préau de l'école, avec un accès par l'entrée mairie, où seront effectuées les vérifications. Des barrières ainsi qu'une signalisation seront mises en place dans la cour de l'école afin de délimiter clairement chacun des deux scrutins. Il est demandé aux électeurs d'apporter leur Carte Nationale d'Identité et leur stylo.

Arrivée de Patrick MONIN à 21h00

9. Information sur la mise en place de la révision du PLU

Après entretien avec Monsieur Vincent, Responsable du service du droit des sols à Maconnais Beaujolais Agglomérations, il nous a été confirmé que le nombre de commune souhaitant conserver la compétence « urbanisme » suite à la reprise de la compétence par MBA était suffisant. Il est possible d'entamer la révision du Plan Local d'Urbanisme. Il nous est donc dès maintenant possible de préparer la refonte du Plan Local d'Urbanisme qui se déroulera ces prochaines années. La Direction Départementale des Territoires a été sollicitée afin de connaître la procédure à suivre. Une réunion de travail aura lieu en septembre avec la DDT.

10. Animations de l'été

- La foire étant annulée, il a été proposé à la commune l'organisation ce même week-end d'un « salon du vieux papier ». Le brocanteur de Donzy le Perthuis se propose d'organiser avec notre appui logistique cette manifestation afin de réunir de nombreux stand : -livres anciens et de collection, -vieux papiers (affiches, cartes postales etc...). La fête foraine se déroulera comme prévu.
- Le Festiv'Halles se déroulera les 19, 20, 21 et 22 août. Pour de plus amples informations, se rapprocher du Foyer rural d'Azé.

11. Devis

- Adoucisseur : ajout d'un adoucisseur à la cantine scolaire pour un montant de 4 673.30 euros TTC. La commune attend l'accord de l'association du restaurant scolaire et de la commune de Saint-Gengoux-de Scissé. Le conseil municipal approuve ce devis à l'unanimité.
- Volet roulant logement communal : 910.80 euros TTC. Le conseil municipal approuve ce devis à l'unanimité.

12. Travaux effectués et en cours

Le fauchage a bien commencé. Les arrosages des plantations réalisées fin mai ont débuté. Des ornières ont été bouchées sur plusieurs chemins. Le travail de réfection du mur de l'église a repris. Une formation sera réalisée pour notre nouvel agent technique sur la manipulation des matériels techniques.

13. Questions diverses

- Le projet sécurité routière avec l'école aura lieu les 14 et 15 juin.
- Compte rendu de la commission des baux communaux. Une visite des vignes a été réalisée.
- Compte rendu du fleurissement communal du 22 mai. La commune adresse ses remerciements aux intervenants.
- Compte rendu réunion SIGALE, Aurore DUTARTRE informe de l'organisation du temps méridien à l'école pour la rentrée 2021.
- Assemblée Générale du CECL, Serge THIRARD informe que l'activité fonctionne très bien et que l'association a fait de gros efforts d'économie tout en maintenant des activités de qualité.
- L'opération « nettoyage de la nature » en concertation avec l'école d'Azé aura lieu le 22 juin.
- Fermeture du secrétariat de Mairie du 14 au 16 juillet

14. Tour de table

Daniel BOUCHARD : le monument aux morts mérite un nettoyage. Réponse du Serge THIRARD : ce sujet a été vu et il est prévu de procéder aux travaux. Le panneau interdiction de stationnement à l'occasion du marché dominical n'est pas assez visible sur la place du Cèdre.

Dany GRANDJEAN : l'Association le Petit Bouchon a fait parvenir en mairie les demandes d'utilisation de la Teppe et les demandes d'autorisation de buvette. Réponse favorable sous réserve des restrictions sanitaires en vigueur.

Jean-Paul DEMARTHE : beaucoup d'incivilités sur la commune, rodéo sur la Teppe Saint Martin, tapage nocturne. La gendarmerie a été sollicitée.

Véronique DUFETRE : un article sur le site internet de la commune indique que la taille des branches des arbres donnant chez le voisin est interdite alors que la taille des racines est autorisée. Jean-Paul DEMARTHE vérifie l'information.

Aurore DUTARTRE : le deuxième bulletin communal sortira courant juillet.

Guillaume COULON : Le restaurateur du Relais des grottes a fait part que des véhicules roulent sur le trottoir devant le restaurant. Il demande une mise en sécurité. Suite aux travaux de tranchée sur la départementale, cela occasionne de la gêne pour les riverains. Réponse de Véronique DUFETRE : c'est une réfection de tranchée provisoire qui doit être reprise.

La séance est levée à 21 heures 50.

Prochain conseil le lundi 12 juillet 2021 à 20 h 00 à la salle des fêtes.
